

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2025

## IV- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **Rapport n°2 : Partenariat pour l'animation du SAGE Midouze – Signature des avenants financiers (2026/2028)**

Dans la délibération proposée qui est l'avenant financier de la convention cadre 2024-2028 dont l'objet est l'animation et la communication du SAGE Midouze (schéma d'aménagement de gestion de l'Eau du bassin versant de la Midouze) pendant sa période de révision, il s'agit d'autoriser Mme la Présidente à signer pour l'année 2025 l'avenant correspondant ainsi que les avenants ultérieurs, pour un montant de 100,00 €.